

COLLECTIVITÉ DE CORSE
Conseil Exécutif

VILLE DE BASTIA

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

Cunsigliu Esecutivu

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210212-2021010203-DE

CITÀ DI BASTIA

Accusé de réception

Réception par le préfet : 12/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

AVENANT FINANCIER

**A LA CONVENTION TRIENNALE ET PLURIPARTITE D'OBJECTIFS
ET DE SOUTIEN 2019-2021 N° 2018/DEC/01/09 du 18 DECEMBRE 2018
ASSOCIATION «CENTRE D'ACTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – UNA VOLTA » – BASTIA**

Entre

La Commune de Bastia

Représentée par le Maire, M. Pierre Savelli

Autorisé par la délibération n° XXX du Conseil Municipal en date du XXX

La Collectivité Territoriale de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.

Et

L'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » dont le siège social est situé à Bastia, représentée par la Vice-Présidente Mme Mattea Lacave, ci-après dénommée l'association.

- VU** Le code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Titre VII,
- VU** La délibération n° 16.053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU** La convention d'objectifs et de soutien conclue entre la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia et l'association « Una Volta » N° 2018/DEC/01/09 du 18 décembre 2018

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

1. Aide de la Ville de Bastia

En application de la convention N° 2018/DEC/01/09 du 18 décembre 2018 et de la délibération N° portant attribution d'une subvention à l'association Una Volta en date du 29 janvier 2021, l'aide la Ville de Bastia au programme d'activités de l'association UNA VOLTA s'élève à 360 000 € pour l'année 2021.

2. Aide de la Collectivité territoriale de Corse

L'aide de la Collectivité Territoriale de Corse à la réalisation du programme d'activités 2021 s'élève à 325 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210212-2021010203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2021

Affichage : 17/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

ARTICLE 2 :

Les crédits seront versés au compte ouvert :

CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE
11315 00001 08004328044-58

Selon les modalités suivantes :

1. L'aide de la Ville de Bastia

La Commune de Bastia souscrit au projet de « l'association » et s'engage à soutenir les objectifs généraux poursuivis par celle-ci en lui attribuant une subvention de **360 000 €** pour la réalisation de son programme d'activités sur l'année 2021.

Les crédits sont versés au compte de « l'association », après la signature de l'avenant, à savoir 50 % à la signature, 25 % en avril et 25 % sur présentation des éléments des comptes de l'année.

2. L'aide de la Collectivité Territoriale de Corse

L'aide de la Collectivité Territoriale de Corse sera versée dans la limite des crédits de paiement inscrits aux chapitres et susvisés au compte ouvert à la notification du présent avenant.

Fait à Bastia, le

En quatre exemplaires originaux

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire,

Pour la Collectivité Territoriale de Corse,
Le Président du Conseil Exécutif de Corse
U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

M. Pierre SAVELLI

M. Gilles SIMEONI

Pour l'association « Una Volta »,
La Vice-Présidente

Mme Mattea Lacave